

<https://dijon.snes.edu/spip/spip.php?article6419>



# Pense Bête élections professionnelles 2022

- SNES académique de Dijon - S3 - Dossiers académiques - Instances académiques - Elections professionnelles 2022 -



Date de mise en ligne : mardi 18 octobre 2022

À vos côtés,  
pour gagner.  
**du 1er au 8  
décembre 2022**

---

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

---

Le SNES-FSU met à votre disposition un mémo pour voter aux élections professionnelles début décembre.

**MEMO A CONSERVER!**

CALENDRIER	
Du 13 au 24 octobre	Je suis dans mon établissement que je suis élu(e) aux élections officielles. J'active le message, arrivé sur mon adresse @snes-fsu.fr qui contient le lien me permettant de créer mon Espace Electeur.
Du 7 novembre au 17 novembre	Je crée mon Espace Electeur et défini son mot de passe et sa question-séjour en cas de perte du mot de passe. Il me permet également de vérifier que je suis sur la liste électorale et de connaître son statut.
Du 1er décembre au 8 décembre (7J)	Je réçois dans mon établissement, ou je rejoins à domicile tel je suis en congé (santé), une copie de votre mandat pour l'année de 2022 et je le vérifie en lieu et lieu. Si je suis T2T ou contractuel, je pourrai obtenir ce Code depuis mon Espace Electeur.
	Je suis élu(e) à tous les échelons auxquels je suis inscrit(e).

  

QUI VOTE, A QUOI ?					
	CBA-Métiers	CBA Académique	CAPI	CAPI	CCP
Titulaires Certifié ou Agrégé en CPN, PE, PE, CPE, CPEA, etc.					
Suppléants					
Contractuels					
ATSH, AED					

**MON ESPACE ELECTEUR**

→ **Création** : en cliquant sur le lien contenu dans le mail « Elections professionnelles » reçu le 13/10/22 sur ma boîte mail académique. Si vous ne l'avez pas reçu, rendez-vous directement sur [www.snes-fsu.fr/elecciones-professionnelles](https://www.snes-fsu.fr/elecciones-professionnelles)

→ **Mémo pour les accès ultérieurs** : Remplissez ce formulaire à la main ou en version électronique, en respectant les 3 points ci-dessous :

Votre identifiant (adresse académique) :	<input type="text"/>
Le mot de passe choisi (12 caractères minimum) :	<input type="text"/>
La réponse choisie à la question-séjour :	<input type="text"/>

Du 1<sup>er</sup> au 8 décembre.



**À vos côtés,  
pour gagner.  
du 1er au 8  
décembre 2022**